

## INSCRIPTION CANTINE – JANVIER 2017

A remettre **impérativement** au secrétariat de mairie – 04 90 77 61 02  
au plus tard le **lundi 26 décembre 2016** (conseillé avant le 16 décembre)

Nom de l'enfant : .....Prénom.....Classe.....

L'inscription à la cantine se fait **mensuellement et doit être réglée chaque mois**. Les enfants n'ayant pas de fiche d'inscription **au plus tard le 25 de chaque mois n'auront pas accès à la cantine du tout le mois**.

**Attention, si le 25 du mois tombe un week-end ou un jour férié, apporter la fiche en mairie le dernier jour ouvré avant le 25.**

**Les repas inscrits sur votre fiche ne sont pas remboursables sauf en cas d'absence d'au moins 3 jours consécutifs et sur présentation d'un certificat médical.**

Les repas supplémentaires (non-inscrits sur votre fiche et après accord du Maire) ou remis après le 25 du mois seront majorés de 20 % soit un repas à 3.24€ au lieu de 2,70 €.

Date limite d'inscription : **lundi 26 décembre 2016** - Conseillé avant le 16 décembre Conformément au règlement intérieur, toute inscription à la cantine après cette date entrainera une majoration de 20 %.

Veuillez cocher les jours où votre enfant déjeunera à la cantine et faire le total des repas.

JANVIER 2017	Repas à 2,70 €	Majoration 20% soit 0,54 € en plus
Mardi 03		
Jeudi 05		
Vendredi 06		
Lundi 09		
Mardi 10		
Jeudi 12		
Vendredi 13		
Lundi 16		
Mardi 17		
Jeudi 19		
Vendredi 20		
Lundi 23		
Mardi 24		
Jeudi 26		
Vendredi 27		
Lundi 30		
Mardi 31		
<b>TOTAL des repas</b>		

.....repas X 2,70 €

Soit un total de : \_\_\_\_\_ €

Date : .....

Signature des parents :

Date : .....

Cachet de l'administration

### CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Réglé le	
Chèque N°	
Espèces	
Observations	